

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS DEFINITIFS

**Société de Développement Economique de Kasserine
"SODEK - SICAR"**

Siège Social : Avenue Habib Bourguiba, 1200 Kasserine

La Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK" publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2022 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 12 septembre 2023. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes Madame Sawssen DALHOUMI.

BILAN - ACTIFS
(Montants exprimés en dinars)

Notes 31 décembre 2022 31 décembre 2021

ACTIFS NON COURANTS				
Actifs immobilisés	Immobilisations incorporelles	3	7 892	7 892
	Moins : amortissements		-7 892	-7 700
			-	192
	Immobilisations corporelles	3	162 789	161 643
	Moins : amortissements		-162 025	-161 643
			764	-
	Immobilisations financières	4	7 331 300	7 381 300
	Moins : provisions		-775 129	-715 822
			6 556 171	6 665 478
	Total des actifs immobilisés		6 556 935	6 665 670
	Autres actifs non courants		-	-
	Total des actifs non courants		6 556 935	6 665 670
	Autres actifs courants	5	1 390 430	1 310 345
	Moins : provisions		-28 921	-26 762
			1 361 509	1 283 583
	Placements et autres actifs financiers	6	824 499	1 117 052
	Liquidités et équivalents de liquidités	7	154 762	66 183
	Total des actifs courants		2 340 770	2 466 818
	TOTAL DES ACTIFS		8 897 705	9 132 488

(Voir les notes ci-jointes afférentes aux états financiers)

BILAN - CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS

(Montants exprimés en dinars)

Notes 31 décembre 2022 31 décembre 2021

		Notes	31 décembre 2022	31 décembre 2021
CAPITAUX PROPRES	Capital souscrit		6 236 055	6 236 055
	<i>Capital souscrit libéré</i>		5 687 257	5 687 257
	<i>Capital souscrit appelé, non libéré</i>		548 798	548 798
	<hr/>			
	Réserves légales et ordinaires		75 830	75 830
	Résultats reportés		-4 165 922	-3 459 575
	Modifications comptables		179 976	179 976
	Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		2 325 939	3 032 286
	Résultat de l'exercice		-419 662	-706 347
	Total des capitaux propres avant affectation	8	1 906 277	2 325 939
<hr/>				
PASSIFS				
Passifs non courants				
Concours sur les ressources	9	5 718 890	5 700 952	
Total des passifs non courants		5 718 890	5 700 952	
<hr/>				
Passifs courants				
Fournisseurs et comptes rattachés	10	3 757	3 789	
Autres passifs courants	11	193 061	195 088	
Avances sur rétrocession de participation	12	1 075 720	906 720	
Concours bancaires et autres passifs financiers		-	-	
Total des passifs courants		1 272 538	1 105 597	
Total des passifs		6 991 428	6 806 549	
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		8 897 705	9 132 488	

(Voir les notes ci-jointes afférentes aux états financiers)

(Voir les notes ci-jointes afférentes aux états financiers)

ÉTAT DE RÉSULTAT
(Montants exprimés en dinars)

	Notes	Exercice clos le 31 décembre 2022	Exercice clos le 31 décembre 2021
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Revenus	13	114 882	105 172
Autres produits d'exploitation		-	-
Total des produits d'exploitation		114 882	105 172
CHARGES D'EXPLOITATION			
Achats d'approvisionnements consommés	14	-13 603	-14 698
Charges de personnel	15	-378 658	-399 848
Dotations aux amortissements et aux provisions	16	-87 592	-366 998
Autres charges d'exploitation	17	-88 638	-57 489
Total des charges d'exploitation		-568 491	-839 033
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		-453 609	-733 861
Produits financiers nets	18	2 394	2 766
Produits des placements		-	-
Autres pertes ordinaires	19	-1 386	-3 648
Autres gains ordinaires	20	33 439	33 604
RÉSULTAT DES ACTIVITÉS ORDINAIRES AVANT IMPÔT		-419 162	-701 139
Impôt sur les sociétés	21	-500	-5 208
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE		-419 662	-706 347
Effets des modifications comptables		-	-
RÉSULTAT APRÈS MODIFICATIONS COMPTABLES		-419 662	-706 347

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

(Montants exprimés en dinars)

	Notes	Exercice clos le 31 décembre 2022	Exercice clos le 31 décembre 2021
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS À L'EXPLOITATION			
Résultat net		-419 662	-706 347
Dotations aux amortissements et aux provisions (nettes des reprises)		87 592	366 998
Variations de :			
- Autres actifs courants		-80 084	-84 658
- Fournisseurs et comptes rattachés		-32	-3 108
- Autres passifs courants		-2 027	-29 269
- Avances sur rétrocession de participation		169 000	54 526
Flux de trésorerie affectés aux activités d'exploitation		-245 213	-401 858
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT			
Décassements provenant de l'acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles		-1 146	-
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles		-	-
Décassements provenant de l'acquisition d'actifs financiers		-	-
Encaissements provenant de la cession d'actifs financiers		2 000	7 000
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement		854	7 000
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT			
Encaissement suite à la libération du capital		-	-
Variation des concours sur les ressources		17 938	5 674
Flux de trésorerie provenant des activités de financement		17 938	5 674
Variation de trésorerie		-226 421	-389 184
Trésorerie au début de l'exercice	6 & 7	586 183	975 367
Trésorerie à la clôture de l'exercice	6 & 7	359 762	586 183

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS RELATIFS À L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2022

NOTE N°1 : INFORMATIONS GÉNÉRALES

La Société de Développement Économique de Kasserine (SODEK-SICAR) est une Société Anonyme constituée en mai 1997. Son siège social est à l'Avenue Habib Bourguiba en face de la BCT - Kasserine.

Elle a pour objet social la participation, pour son propre compte ou pour le compte des tiers et en vue de sa rétrocession ou sa cession, au renforcement des opportunités d'investissement et des fonds propres des sociétés implantées à la région de Kasserine et non cotées à l'exception de celles exerçant dans le secteur immobilier relatif à l'habitat, et ce à raison de 80% au moins de son capital libéré et 80% au moins de chaque montant mis à sa disposition sous forme de fonds à capital risque, autre que celui provenant sources de financement étrangères ou de ressources du budget de l'Etat et ce dans un délai ne dépassant pas la fin des deux années suivant celle au cours de laquelle le capital souscrit a été libéré ou celle du paiement de chaque montant mis à sa disposition.

La Société peut également acquérir des actions nouvellement émises sur le marché alternatif de la bourse, et ce, dans la limite de 30% du dit taux d'utilisation des ressources. La Société intervient à travers la souscription aux actions et parts sociales, ou encore au moyen de la souscription ou de l'acquisition de titres participatifs, d'obligations convertibles en actions et d'une façon générale de toutes les autres catégories assimilées à des fonds propres conformément à la législation et la réglementation en vigueur. Comme elle peut accorder des avances sous forme de compte courant associés.

La Société fait appel public à l'épargne et elle est régie en tant que Société d'Investissement à Capital Risque par les dispositions du décret-loi 2011-99 portant modification de la législation relative aux sociétés d'investissement à capital risque et aux fonds communs de placement à risque et les dispositions du décret-loi n°2011-100 du 21 octobre 2011 portant adaptation des avantages fiscaux relatifs au réinvestissement dans le capital risque avec la législation le régissant.

Le capital social de la « SODEK-SICAR » s'élève, au 31 décembre 2022, à 6 236 055 DT et se divise en 1 247 211 actions de valeur nominale unitaire de 5 DT. Au 31 décembre 2022, le capital souscrit libéré est de 5 687 257 DT.

NOTE N°2 : RESPECT DES NORMES COMPTABLES TUNISIENNES, BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES SPÉCIFIQUES

Les états financiers annuels de la « SODEK-SICAR » ont été arrêtés, au 31 décembre 2022, par référence au Système Comptable des Entreprises en Tunisie promulgué par la loi n°96-112 du 30 décembre 1996.

Les bases de mesure et les principes comptables spécifiques adoptés pour l'élaboration de ces états financiers se résument comme suit :

1) Immobilisations incorporelles et corporelles

À la date de leur entrée dans le patrimoine de la Société, les immobilisations incorporelles et corporelles propres sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Elles font l'objet d'un amortissement linéaire aux taux suivants :

- Logiciels	33,33%
- Matériel de transport	20%
- Mobiliers et équipements de bureaux	20%
- Matériel informatique	33,33%
- Agencements, aménagements et installations divers	15%

2) Titres de participation (ou placements à long terme)

Les titres de participation sont initialement comptabilisés au coût. Les frais d'acquisition (commissions d'intermédiaires, honoraires, droits et frais bancaires) sont exclus. Toutefois, les honoraires d'études et de conseils relatifs à l'acquisition de ces placements à long terme sont inclus dans leur coût d'acquisition.

À la date de clôture, ils sont évalués à leur valeur d'usage (déterminée en fonction de plusieurs facteurs tels que la valeur de marché, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de la société émettrice, la conjoncture économique et l'utilité procurée à la « SODEK-SICAR »). Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions pour dépréciation ; les plus-values ne sont pas prises en compte en résultat net.

La « SODEK-SICAR » a signé avec l'Etat Tunisien une convention de financement et de gestion des participations pour le compte du Fonds de Développement et de Décentralisation Industrielle « FOPRODI ». Les participations accordées aux promoteurs sur le fonds du FOPRODI figurent dans une rubrique à part au niveau du poste titres de participations à l'actif de ses états financiers, la contrepartie des participations sur les fonds du FOPRODI est inscrite au passif du bilan, parmi les passifs non courants.

Les avances reçues par la « SODEK-SICAR » sur cession de ses prises de participation sont enregistrées au compte « Avances sur cession de participation » au niveau du passif courant du bilan.

3) Revenus

Les revenus de la « SODEK-SICAR » sont constitués principalement par les produits de placements, les dividendes, les intérêts, les plus-values sur cession des titres de participation, les commissions de mise en place, les commissions sur la gestion des fonds de FOPRODI et les commissions d'études.

a) Dividendes :

Les dividendes relatifs aux titres en « portefeuille actions » sont comptabilisés en résultat net sur la base de la décision de l'assemblée générale statuant sur la répartition des résultats de la société dans laquelle la participation est détenue.

b) Commissions d'étude et de gestion de fonds :

Les commissions d'étude et de suivi sont comptabilisées en revenus au fur et à mesure que les services sont rendus. Les commissions de gestion de fonds à capital risque pour le compte de tiers sont comptabilisées en revenus au fur et à mesure que les services sont fournis.

c) Produits de placements :

Les intérêts provenant des placements monétaires sont comptabilisés en résultat net au fur et à mesure qu'ils sont courus.

d) Plus-value sur cessions des participations :

Les plus-values sur cession des participations sont constatées à l'encaissement et après la réalisation des conditions juridiques de transfert des titres.

4) Placements à court terme

Les placements à court terme sont constitués principalement d'actions SICAV obligataires destinées à être cédés à très brève échéance et considérées, par la « SODEK-SICAR », comme étant des titres très liquides. Ils sont évalués initialement à leur prix d'acquisition, coûts de transaction exclus.

À la date de clôture, les titres cotés très liquides sont comptabilisés à leur valeur de marché (cours moyen en bourse du dernier mois) et les plus-values ou moins-values dégagées sont portées en résultat net.

NOTE N°3 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

(en DT)

	Valeurs brutes				Amortissements				Valeurs Nettes au	
	Soldes au 31/12/2021	Entrées 2022	Sorties 2022	Soldes au 31/12/2022	Soldes au 31/12/2021	Entrées 2022	Sorties 2022	Soldes au 31/12/2022	31/12/2022	31/12/2021
Logiciels	3 179	-	-	3 179	2 987	192	-	3 179	-	192
Conception LOGO	4 713	-	-	4 713	4 713	-	-	4 713	-	-
Total des immobilisations incorporelles (1)	7 892	-	-	7 892	7 700	192	-	7 892	-	192
Matériel de transport	103 555	-	-	103 555	103 555	-	-	103 555	-	-
Installations générales, agencements & aménagements divers	8 042	-	-	8 042	8 042	-	-	8 042	-	-
Equipements de bureaux	10 773	-	-	10 773	10 773	-	-	10 773	-	-
Mobilier de bureaux	22 822	-	-	22 822	22 822	-	-	22 822	-	-
Matériel informatique	16 451	1 146	-	17 597	16 451	382	-	16 833	764	-
Total des immobilisations corporelles (2)	161 643	1 146	-	162 789	161 643	382	-	162 025	764	-
Total des immobilisations incorporelles et corporelles (1+2)	169 535	1 146	-	170 681	169 343	574	-	169 917	764	192

NOTE N°4 : IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Participations :	6 232 171	6 291 478
- Titres de participation SODEK (<i>voir Note 4-1</i>)	2 652 000	2 652 000
- Titres de participation FOPRODI (<i>voir Note 4-2</i>)	1 979 300	1 979 300
- Titres de participation FSPME (<i>voir Note 4-3</i>)	976 000	976 000
- Titres de participation CDC (<i>voir Note 4-4</i>)	1 400 000	1 400 000
- Moins : Provisions pour dépréciation (<i>voir Note 4-1</i>)	-775 129	-715 822
Obligations convertibles en actions / Fonds FSPME - FULLA	24 000	24 000
Obligations convertibles en actions / Fonds CDC - SOIP	300 000	300 000
Prêt NEW PLAST COMPANY	-	50 000
<i>Total en DT</i>	6 556 171	6 665 478

NOTE N°4-1 : TITRES DE PARTICIPATION – SODEK

	Soldes au 31 décembre 2022		
	<i>Valeur brute</i>	<i>Provision</i>	<i>Valeur nette</i>
Titres de participation libérés - SODEK :	2 652 000	775 129	1 876 871
- ENNEJMA	50 000	2 000	48 000
- AFRIQUE MARBRE	40 000	4 000	36 000
- INFOLAND	17 500	4 375	13 125
- GHAITH AGRICOLE	40 000	13 180	26 820
- AUTO CLINIQUE HARMASSI	50 000	47 000	3 000
- BTS	20 000	-	20 000
- FULLA	12 000	12 000	-
- SCITEK	500 000	-	500 000
- STATION THERMALE CHAAMBI	250 000	119 667	130 333
- ADAM OIL	138 000	17 500	120 500
- BISCUITERIE CENTRE OUEST	36 000	6 000	30 000
- MERVEILLE DU CENTRE	230 000	136 500	93 500
- SOUVIR	200 000	41 500	158 500
- SOIP	180 000	-	180 000
- BYZACENE	300 000	213 807	86 193
- NEW PLAST COMPANY	365 000	121 667	243 333
- STE COMPOSTAGE CENTRE OUEST	26 500	-	26 500
- GREEN PARC	17 000	16 600	400
- PUNICA INGREDIENT	120 000	-	120 000
- HANNIBAL OIL	60 000	19 333	40 667
Titres de participation non libérés - SODEK :	97 000	-	97 000
- INFOLAND	17 500	-	17 500
- STE COMPOSTAGE CENTRE OUEST	79 500	-	79 500
Versements restant à effectuer / TP non libérés - SODEK :	-97 000	-	-97 000
- INFOLAND	-17 500	-	-17 500
- STE COMPOSTAGE CENTRE OUEST	-79 500	-	-79 500
Total en DT	2 652 000	775 129	1 876 871

NOTE N°4-2 : TITRES DE PARTICIPATION - FOPRODI

	Soldes au 31 décembre 2022		
	<i>Valeur brute</i>	<i>Provision</i>	<i>Valeur nette</i>
Titres de participation libérés - FOPRODI :	1 979 300	-	1 979 300
- AFRIQUE MARBRE	72 000	-	72 000
- INFOLAND	30 000	-	30 000
- FULLA	24 500	-	24 500
- ADAMOIL	293 000	-	293 000
- BISCUITERIE CENTRE OUEST	79 800	-	79 800
- SOIP	396 000	-	396 000
- MERVEILLE DU CENTRE	456 000	-	456 000
- NEW PALST COMPANY	364 000	-	364 000
- HANNIBAL OIL	264 000	-	264 000
Titres de participation non libérés - FOPRODI :	30 000	-	30 000
- INFOLAND	30 000	-	30 000
Versements restant à effectuer / TP non libérés - FOPRODI :	-30 000	-	-30 000
- INFOLAND	-30 000	-	-30 000
Total en DT	1 979 300	-	1 979 300

NOTE N°4-3 : TITRES DE PARTICIPATION - FSPME

	Soldes au 31 décembre 2022		
	<i>Valeur brute</i>	<i>Provision</i>	<i>Valeur nette</i>
Titres de participation libérés - FSPME :	976 000	-	976 000
- AUTO CLINIQUE HARMASSI	58 000	-	58 000
- POLYMERES ET COULEURS	65 000	-	65 000
- THALA TEX	100 000	-	100 000
- STE SAV	200 000	-	200 000
- STE SOCOG	102 000	-	102 000
- FULLA	26 000	-	26 000
- SOGIT	200 000	-	200 000
- EL BARAKA SA	225 000	-	225 000
<i>Total en DT</i>	976 000	-	976 000

NOTE N°4-4 : TITRES DE PARTICIPATION - CDC

	Soldes au 31 décembre 2022		
	<i>Valeur brute</i>	<i>Provision</i>	<i>Valeur nette</i>
Titres de participation libérés - CDC :	1 400 000	-	1 400 000
- SOTUP	400 000	-	400 000
- STE TIBA	1 000 000	-	1 000 000
<i>Total en DT</i>	1 400 000	-	1 400 000

NOTE N°5 : AUTRES ACTIFS COURANTS

	31 décembre 2022	31 décembre 2021
État - comptes débiteurs :	120 814	117 460
- Impôt sur les Sociétés à reporter	116 849	113 380
- Crédit de TVA	3 965	4 080
Charges constatées d'avance	3 651	4 090
Intérêts à recevoir / OCA :	158 687	124 690
- Intérêts / OCA - FULLA	12 894	10 490
- Intérêts / OCA - SOIP	174 714	140 960
- Moins : Provisions pour dépréciation	-28 921	-26 760
Autres produits à recevoir (commissions d'étude, intérêts)	184 944	176 840
Actionnaires comptes d'apport en capital appelé, non libéré	548 798	548 790
Produits à recevoir (intérêts de retard sur libération du capital) (*)	344 615	311 680
Total en DT	1 361 509	1 283 580

(*) Le solde de cette rubrique se rapporte aux intérêts de retard imputables à la BFPME (actionnaire) sur la partie non encore libérée de sa participation dans le capital de la SODEK-SICAR dont un montant de 32 928 DT au titre de l'exercice 2022.

NOTE N°6 : PLACEMENTS ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS

	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Placements à court terme (très liquides) :	205 000	520 000
- Bons de caisse - FSPME	205 000	220 000
- Bons de caisse - STB	-	300 000
Prêts - échéances à moins d'un an :	50 000	75 552
- AFRIQUE MARBRE	25 552	25 552
- NEW PLAST COMPANY	50 000	50 000
- GAITH AGRICOLE	50 000	50 000
- Béchir FRAJ	24 901	24 901
- Moins : Provisions pour dépréciation	-100 453	-74 901
Prêts - Intérêts courus :	-	-
- AFRIQUE MARBRE	7 961	7 961
- Moins : Provisions pour dépréciation	-7 961	-7 961
Prêts - échéances à moins d'un an impayées (*)	550 000	500 000
Autres créances financières	19 499	21 500
- Échéances à moins d'un an ALICO	-	19 500
- Échéances à moins d'un an impayées ALICO	36 999	19 500
- Moins : Provisions pour dépréciation	-17 500	-17 500
Total en DT	824 499	1 117 052

(*) En date du 04 septembre 2018, "SODEK-SICAR" a signé avec la Société "NEW PLAST COMPANY" une convention de prêt en compte courant d'un montant de 600 000 DT pour une durée de 5 ans dont une année de grâce, moyennant un intérêt au taux de 10% l'an. Les échéances à moins d'un an déclarées impayées à la date de clôture s'élèvent à 550 000 DT. Suite à l'examen de la demande de rééchelonnement émanant du représentant légal de la Société "NEW PLAST COMPANY", SODEK- SICAR a accepté le rééchelonnement dudit prêt (Procès-verbal en date du 16 septembre 2021). Un avenant à ladite convention de prêt est en cours de concrétisation avec la Société "NEW PLAST COMPANY".

NOTE N°7 : LIQUIDITÉS ET ÉQUIVALENTS DE LIQUIDITÉS

	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Banques :	154 634	65 959
- BH Bank	24 303	19 999
- BNA Bank	60	106
- STB	123 865	41 888
- ATTIJARI BANK	747	885
- QNB	5 659	3 081
Caisse	128	224
<i>Total en DT</i>	154 762	66 183

NOTE N°8 : TABLEAU DES MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES

(en DT)

	Capital social	Réserve légale	Réserves ordinaires	Fonds social	Modifications (*) comptables	Résultats reportés	Résultat net de l'exercice	Total
Soldes au 31 décembre 2020	6 236 055	7 254	66 576	2 000	179 976	-3 125 824	-333 751	3 032 286
Affectation perte de l'exercice 2020	-	-	-	-	-	-333 751	333 751	-
Perte de l'exercice 2021	-	-	-	-	-	-	-706 347	-706 347
Soldes au 31 décembre 2021	6 236 055	7 254	66 576	2 000	179 976	-3 459 575	-706 347	2 325 939
Affectation perte de l'exercice 2021	-	-	-	-	-	-706 347	706 347	-
Perte de l'exercice 2022	-	-	-	-	-	-	-419 662	-419 662
Soldes au 31 décembre 2022	6 236 055	7 254	66 576	2 000	179 976	-4 165 922	-419 662	1 906 277

Il est à signaler qu'au 31 décembre 2022, les fonds propres (déduction faite du montant de capital souscrit, appelé et non libéré) de la SODEK-SICAR ont atteint 1 357 479 DT. Aux termes de l'article 388 du Code des Sociétés Commerciales, si les comptes ont révélé que les fonds propres sont devenus en deçà de la moitié du capital social en raison des pertes, le Conseil d'Administration doit dans les quatre mois de l'approbation des comptes, provoquer la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire à l'effet de statuer sur la question de savoir s'il y a lieu de prononcer la dissolution de la Société. L'Assemblée Générale Extraordinaire qui n'a pas prononcé la dissolution de la Société dans l'année qui suit la constatation des pertes, est tenue de réduire le capital d'un montant égal au moins à celui des pertes ou procéder à l'augmentation du capital pour un montant égal au moins à celui des pertes.

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires, lors de sa réunion en date du 13 janvier 2022 et en se basant sur le dernier plan d'affaires approuvé par le Conseil d'Administration pour la période 2019-2025, a décidé la continuité d'exploitation de la Société.

NOTE N°9 : CONCOURS SUR LES RESSOURCES

	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Affectation sur les ressources FOPRODI	1 979 300	1 979 300
Affectation sur le fonds FSPME	1 188 449	1 204 229
Affectation sur le fonds CDC	2 551 141	2 517 423
<i>Total en DT</i>	5 718 890	5 700 952

NOTE N°10 : FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHÉS

	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Fournisseurs d'exploitation - achats de biens et services :	3 757	3 789
- LAKHDHER ALI	450	-
- CAJES	2 289	3 789
- CSD	1 018	-
<i>Total en DT</i>	3 757	3 789

NOTE N°11 : AUTRES PASSIFS COURANTS

	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Etat - impôts et taxes	14 872	20 608
Personnel - comptes créditeurs :	77 022	80 941
- Congés à payer	28 225	25 130
- Autres charges à payer (primes...)	48 797	55 811
Charges à payer (honoraires, jetons de présence, etc.)	65 658	64 070
Organismes de sécurité sociale (CNSS)	35 054	29 230
CNRPS	23	23
Créditeurs divers	432	216
<i>Total en DT</i>	193 061	195 088

NOTE N°12 : AVANCES SUR RÉTROCESSION DE PARTICIPATION

	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Titres de participation :	1 075 720	906 720
- ENNEJMA	48 000	48 000
- GHAITH AGRICOLE	26 820	26 820
- SOIP	90 000	49 500
- ADAMOIL	20 000	14 000
- NEW PLAST COMPANY	187 500	179 000
- MERVEILLE DU CENTRE	93 500	93 500
- AUTO CLINIQUE HARMASSI	3 000	3 000
- SOUVIR	8 500	8 500
- AFRIQUE MARBRE	10 000	10 000
- STATION THERMALE CHAAMBI	70 500	70 500
- PUNICA INGREDIENT	66 000	56 000
- HANNIBAL OIL	2 000	2 000
- STE COMPOSTAGE CENTRE OUEST	26 500	22 500
- BISCUITERIE CENTRE OUEST	3 000	3 000
- SCITEK	400 000	300 000
- GREEN PARC	400	400
- STE SAV	20 000	20 000
<i>Total en DT</i>	1 075 720	906 720

NOTE N°13 : REVENUS

	Exercice clos le 31 décembre 2022	Exercice clos le 31 décembre 2021
Intérêts des placements monétaires	13 979	36 554
Plus-values sur actions	32 740	-
Jetons de présence	1 500	4 500
Commission de gestion des ressources FSPME	14 576	14 874
Commission de gestion des ressources CDC	38 655	38 655
Commission d'étude et d'assistance	4 523	-
Intérêts des prêts en comptes courants	1 679	3 359
Produits sur obligations convertibles en actions	7 230	7 230
<i>Total en DT</i>	114 882	105 172

NOTE N°14 : ACHATS D'APPROVISIONNEMENTS CONSOMMÉS

	Exercice clos le 31 décembre 2022	Exercice clos le 31 décembre 2021
Carburants et lubrifiants	10 701	12 360
Eau & électricité	1 255	977
Fournitures de bureaux	1 176	884
Fournitures de nettoyage	471	477
<i>Total en DT</i>	13 603	14 698

NOTE N°15 : CHARGES DE PERSONNEL

	Exercice clos le 31 décembre 2022	Exercice clos le 31 décembre 2021
Salaires et compléments de salaires	307 647	334 593
Rémunérations exceptionnelles des administrateurs délégués	5 896	1 604
Charges sociales légales	53 927	52 397
Congés payés (variation)	3 006	-2 445
Autres charges de personnel	8 182	13 699
<i>Total en DT</i>	378 658	399 848

NOTE N°16 : DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS

	Exercice clos le 31 décembre 2022	Exercice clos le 31 décembre 2021
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	574	275
Dotations aux provisions pour dépréciation des titres de participation	59 307	329 461
Reprises sur provisions pour dépréciation des titres de participation	-	-7 000
Dotations aux provisions pour dépréciation des comptes d'actifs	27 711	44 262
Total en DT	87 592	366 998

NOTE N°17 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

	Exercice clos le 31 décembre 2022	Exercice clos le 31 décembre 2021
Services extérieurs :	75 845	44 640
- Loyers et charges locatives	13 143	13 143
- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	27 574	13 097
- Déplacements, missions et réceptions	1 949	707
- Primes d'assurance	1 603	2 444
- Entretiens & réparations	15 355	5 326
- Frais de formation	2 064	800
- Frais postaux et de télécommunications	2 288	2 241
- Publicité, publications et relations publiques	828	1 245
- Services bancaires et assimilés	368	361
- Jetons de présence	9 750	5 000
- Autres charges d'exploitation	923	276
Impôts et taxes	12 793	12 849
Total en DT	88 638	57 489

NOTE N°18 : PRODUITS FINANCIERS NETS

	Exercice clos le 31 décembre 2022	Exercice clos le 31 décembre 2021
Intérêts des CCB	2 394	2 766
<i>Total en DT</i>	2 394	2 766

NOTE N°19 : AUTRES PERTES ORDINAIRES

	Exercice clos le 31 décembre 2022	Exercice clos le 31 décembre 2021
Pénalités fiscales	886	22
Contribution Sociale de Solidarité	500	300
Pertes résultant de l'apurement des comptes de tiers	-	3 288
Autres pertes exceptionnelles	-	38
<i>Total en DT</i>	1 386	3 648

NOTE N°20 : AUTRES GAINS ORDINAIRES

	Exercice clos le 31 décembre 2022	Exercice clos le 31 décembre 2021
Produits divers ordinaires	261	426
Intérêts de retard / libération du capital (*)	32 928	32 928
Autres gains ordinaires	250	250
<i>Total en DT</i>	33 439	33 604

() Il s'agit des intérêts de retard imputables à la BFPME au titre de sa participation non encore libérée dans le capital de la SODEK-SICAR.*

NOTE N°21 : IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

	Exercice clos le 31 décembre 2022	Exercice clos le 31 décembre 2021
Impôt sur les Sociétés (<i>voir NOTE 21-1</i>)	500	750
Retenue à la source libératoire / RCM	-	4 458
<i>Total en DT</i>	500	5 208

NOTE N°21-1 : TABLEAU DE DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL*(en DT)***Exercice clos le
31 décembre 2022**

Résultat net de l'exercice	-419 662
Réintégrations :	29 597
- Impôt sur les sociétés	500
- Pénalités de retard	886
- Dotations aux provisions non déductibles	27 711
- Contribution Sociale de Solidarité	500
Déductions :	-
Résultat fiscal (perte)	-390 065
Minimum d'IS (0,2% du chiffre d'affaires brut avec un minimum de 500 DT)	500
Retenues à la source	-3 717
Reports antérieurs	-113 632
Impôt sur les Sociétés à reporter au 31/12/2022	-116 849

NOTE N°22 : TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

Les liquidités et équivalents de liquidités totalisent, au 31 décembre 2022, la somme de 359 762 DT, contre 586 183 DT au 31 décembre 2021, enregistrant ainsi une diminution de 39% et s'analysant comme suit :

	Solde au 31/12/2022	Solde au 31/12/2021
Avoirs en banques & caisse	154 762	66 183
Placements monétaires	205 000	520 000
<i>Total en DT</i>	359 762	586 183

NOTE N°23 : ENGAGEMENTS HORS BILAN

1) Engagements donnés

La « SODEK-SICAR » n'a donné aucun engagement depuis sa création (ni cautionnement, ni aval, ni hypothèque, ni autre type d'engagement).

2) Engagements reçus relatifs au « Portefeuille Actions »

Les engagements hors bilan reçus sous forme de garanties associées aux projets sont récapitulés dans le tableau ci-dessous :

Société	Cessionnaire	Type de convention	Nombre de traites reçues	Montants des traites (DT)	Nantissement sur titres du cessionnaire	Garantie reçue (SOTUGAR, FNG,...)
ENNEJMA	Kamel Fakraoui	Portage	10	66.273,250	1026 actions ordinaires d'une valeur nominale de 100 DT	Aucune
INFOLAND	Med Jalel Eddine Bouallagui	Portage	06 SODEK 06 FOPRODI	51.976,600 70.026,000	1400 actions ordinaires d'une valeur nominale de 10 DT	SOTUGAR sur un montant de 17.500 DT
AFRIQUE DE MARBRE	RachedAbbassi	Portage	06 SODEK 12 SODEK C.C.A. 03 FOPRODI	78.940,000 115.880,900 96.840,000	4700 actions ordinaires d'une valeur nominale de 10 DT	Garantie FNG sur un montant de 40.000 DT
GHAITH AGRICOLE	Mohieddine MAAYOUFI	Portage	10 participations 11 C.C.A.	51.874,000 56.963,910	5.940 actions ordinaires d'une valeur nominale de 10 DT	Aucune
STATION THERMALE	Msadek SAYHI	Pacte d'actionnaires	-	-	23750 actions ordinaires d'une valeur nominale de 10 DT	Aucune
GREEN PARC DE LOISIR	Abdellatif GANZOU	Pacte d'actionnaires	-	-	1100 actions ordinaires d'une valeur nominale de 10 DT	Aucune
FULLA	Amel Bouazzi	Pacte d'actionnaires	06 FOPRODI	27.820,350	-	Aucune
SOIP	Ahmed Ouni	Pacte d'actionnaires	09 FOPRODI	464.508,000	-	Aucune

Suite 1 Note N°23

Société	Cessionnaire	Type de convention	Nombre de traites reçues	Montants des traites (DT)	Nantissement sur titres du cessionnaire	Garantie reçue (SOTUGAR, FNG,...)
ADAM OIL	Gharsalli Soumaya	Pacte d'actionnaires	13 FOPRODI	354.528,200	5000 actions	SOTUGAR sur un montant de 138.000 DT
BISCUITERIE DU CENTRE OUEST	Tarek Mhadhbi	Pacte d'actionnaires	11 FOPRODI	94.126,500	-	SOTUGAR sur un montant de 36.000 DT
COMPOSTAGE DU CENTRE OUEST	Mohieddine Gharsalli	Pacte d'actionnaires	-	-	10650 actions ordinaires d'une valeur nominale de 10 DT	Aucune
NEW PLAST COMPANY	Tarek Gassoumi	Pacte d'actionnaires	08 FOPRODI	447.522,000	1960 actions ordinaires d'une valeur nominale de 100 DT	Aucune
LES MERVEILLES DU CENTRE	Sonia Tlili	Pacte d'actionnaires	17 FOPRODI	544.560,000	-	Aucune
CLINIQUE AUTO HERMASSI	Hermassi Med Abderraouf	portage	13 traites	77.477,000	1150 actions ordinaires d'une valeur nominale de 10 DT	Aucune
BYZACENE	Tahar SAYHI	Pactes d'actionnaires	-	-	3000 actions ordinaires d'une valeur nominale de 100 DT	Aucune
PUNICA INGREDIENT	Med Rachdi Bennani	Pactes d'actionnaires	-	-	-	Aucune
HANNIBAL OIL	Kamel Naddari	Pacte d'actionnaires	13 FOPRODI	307.200,000	-	SOTUGAR sur un montant de 60.000 DT
SOGIT	Boubaker ABBASSI	Pacte d'actionnaires	-	-	2000 actions ordinaires d'une valeur nominale de 100 DT	Aucune
EL BARAKA	Hédi KHAILI	Pacte d'actionnaires	-	-	22500 actions ordinaires d'une valeur nominale de 10 DT	SOTUGAR sur un montant de 225.000 DT
SOTUP	Maktouf KHADROUI	Pacte d'actionnaires	-	-	-	SOTUGAR sur un montant de 400.000 DT
STEM	Adel TLILI	Pacte d'actionnaires	-	-	-	SOTUGAR sur un montant de 1.000.000 DT

NOTE N°24 : TABLEAU DES SOLDES INTERMÉDIAIRES DE GESTION*(en DT)*

	Exercice clos le 31 décembre 2022	Exercice clos le 31 décembre 2021
Revenus	114 882	105 172
Autres produits d'exploitation	-	-
PRODUCTION	114 882	105 172
Achats d'approvisionnements consommés	-13 603	-14 698
Services extérieurs et autres charges externes	-75 845	-44 640
VALEUR AJOUTÉE	25 434	45 834
Charges de personnel	-378 658	-399 848
Impôts et taxes	-12 793	-12 849
EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION	-366 017	-366 863
Charges financières nettes	2 394	2 766
Dotations aux amortissements et aux provisions (nettes)	-87 592	-366 998
Autres pertes ordinaires	-1 386	-3 648
Autres gains ordinaires	33 439	33 604
Impôt sur les sociétés	-500	-5 208
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	-419 662	-706 347
Effets des modifications comptables	-	-
RÉSULTAT APRÈS MODIFICATIONS COMPTABLES	-419 662	-706 347

**RAPPORT GÉNÉRAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
RELATIF À L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2022**

Messieurs les Actionnaires de la Société SODEK-SICAR,

Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion avec réserve

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous avons effectué l'audit des états financiers de la Société SODEK-SICAR (la « Société »), qui comprennent le bilan au 31 décembre 2022, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir des capitaux propres positifs de 1.906.277 DT, y compris le résultat déficitaire de l'exercice s'élevant à (419.662) DT.

À notre avis, à l'exception de l'incidence de la question décrite dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la Société au 31 décembre 2022, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises.

Fondement de l'opinion avec réserve

- 1) Le Conseil d'Administration de la « SODEK-SICAR » réuni en date du 25 mai 2012, a appelé les actionnaires de la Société à libérer la deuxième moitié de l'augmentation du capital social. Au 31 décembre 2022, le capital souscrit, appelé et non encore libéré s'élève à 548.798 DT. Les intérêts de retard y afférents sont comptabilisés en produits à recevoir parmi les autres actifs courants au bilan de la « SODEK-SICAR » arrêté au 31 décembre 2022 pour un montant de 344.615 DT. Un doute plane sur le recouvrement de ces intérêts et, à notre avis, une provision pour dépréciation doit être comptabilisée.

(Pour de plus amples détails, se référer à la Note 5 des états financiers).

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISAs) applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces Normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Conseil d'Administration. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport. En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la Société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la Direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au Système Comptable des Entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de la préparation des états financiers, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la Direction a l'intention de liquider la Société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Société.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux Normes internationales d'audit (ISAs) applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux Normes internationales d'audit (ISAs) applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée.

Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Société à cesser son exploitation ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit ;
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et tous les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu ;
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la Société. À ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent à la Direction et au Conseil d'Administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié de déficiences majeures dans le système de contrôle interne de la Société, susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la Société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la Direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes des valeurs mobilières émises par la Société avec la réglementation en vigueur.

Application des dispositions de l'article 388 du Code des Sociétés Commerciales

Au 31 décembre 2022, les fonds propres (*déduction faite du montant de capital souscrit, appelé et non libéré*) ont atteint 1.357.479 DT.

Aux termes de l'article 388 du Code des Sociétés Commerciales, si les comptes ont révélé que les fonds propres sont devenus en deçà de la moitié du capital social en raison des pertes, le Conseil d'Administration doit dans les quatre mois de l'approbation des comptes, provoquer la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire à l'effet de statuer sur la question de savoir s'il y a lieu de prononcer la dissolution de la Société. L'Assemblée Générale Extraordinaire qui n'a pas prononcé la dissolution de la Société dans l'année qui suit la constatation des pertes, est tenue de réduire le capital d'un montant égal au moins à celui des pertes ou de procéder à l'augmentation du capital pour un montant égal au moins à celui des pertes.

Tunis, le 01 septembre 2023

Le Commissaire aux Comptes

Sawssen DALHOUMI, Expert comptable

**RAPPORT SPÉCIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
RELATIF À L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2022**

Messieurs les Actionnaires de la Société SODEK-SICAR,

En application des dispositions des articles 200 (et suivants) et 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par ces textes.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers.

Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

Conventions et opérations conclues et/ou réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022 (antérieures et nouvelles)

- 1) En mars 2015, la Société de Développement Économique de Kasserine (SODEK-SICAR) a signé avec la Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises (BFPME) une convention de gestion d'un fonds de capital investissement dans le cadre de l'intervention du Fonds de Soutien des Petites et Moyennes Entreprises (FSPME). Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration lors de sa réunion en date du 31 mars 2015.

Aux termes de cette convention, la SODEK SICAR perçoit une commission de gestion annuelle de 1,77% calculée sur la base des montants libérés et une commission de 20% décomptée sur les produits des ressources des sociétés bénéficiaires ou sur les plus-values provenant de cessions des participations.

Dans le cadre de l'exécution de cette convention de gestion du FSPME, les commissions facturées (ou à facturer) par la SODEK-SICAR à la BFPME s'élèvent à 14.576 DT (hors TVA).

Obligations et engagements de la SODEK-SICAR envers ses dirigeants

- 1) Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II § 5 du Code des Sociétés Commerciales se détaillent comme suit :
- En sa qualité d'Administrateur Délégué de la SODEK SICAR et conformément aux dispositions de l'article 210 du Code des Sociétés Commerciales, M. Fathi KAHRI (représentant du Conseil Régional du Gouvernorat de Kasserine) a bénéficié d'une rémunération brute de 2.146 DT, relative à la période allant du 1^{er} janvier au 13 avril 2022. Il bénéficie également de la prise en charge des frais de communication téléphonique à raison de 50 DT par mois. Cette rémunération a été fixée par décision du Conseil d'Administration lors des réunions tenues le 14/10/2021 et le 13/01/2022.
 - En sa qualité d'Administrateur Délégué de la SODEK SICAR et conformément aux dispositions de l'article 210 du Code des Sociétés Commerciales, M. Mokhtar MNASSRI (Président de l'UTICA Kasserine) a bénéficié d'une rémunération brute de 3.750 DT, relative à la période allant du 14 avril au 13 octobre 2022. Il bénéficie également de la prise en charge des frais de communication téléphonique à raison de 50 DT par mois. Cette rémunération a été fixée par décision du Conseil d'Administration lors des réunions tenues le 14/04/2022 et le 14/06/2022.
 - Le Directeur Général par intérim M. Mokhtar CHAABANI a été désigné par décision du Conseil d'Administration en date du 14 octobre 2022 pour la période allant du 14 octobre 2022 au 12 février 2023. Au cours de l'exercice clos le 31/12/2022, le Directeur Général par intérim de la SODEK-SICAR a bénéficié de la prise en charge des frais de communication téléphonique à raison de 50 DT par mois.
 - Les jetons de présence revenant aux membres du Conseil d'Administration ont été comptabilisés en charges de l'exercice 2022 pour un montant brut de 9.750 DT, sur la base de la décision de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice 2021.

En dehors des conventions précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions des articles 200 (et suivants) et 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Tunis, le 01 septembre 2023

Le Commissaire aux Comptes

Sawssen DALHOUMI, Expert comptable